

Initiatives ministérielles

On voit que le gouvernement veut se retirer de la garantie des prêts aux étudiants et laisser les banques assumer le risque. Il ne veut pas maintenir la garantie qu'il offre actuellement. Comment les banques réagiront-elles? Probablement de la même façon que pour toute transaction risquée, dans n'importe quel domaine, en haussant les taux d'intérêt ou en prêtant à taux variable.

C'est donc d'autant plus difficile pour les étudiants d'abord d'obtenir un prêt, puis de le rembourser le moment venu. Cela fait augmenter encore davantage le coût des études et ne peut qu'encourager les étudiants à éviter de s'endetter en renonçant tout simplement à étudier.

En Saskatchewan, on a accueilli plus de 7 000 étudiants au niveau postsecondaire. J'ai remarqué que mon collègue avait dit 3 000. Ces étudiants ont signé une pétition demandant instamment au gouvernement fédéral de laisser tomber les dispositions de ce projet de loi qui portent sur les prêts aux étudiants. Le gouvernement a fait grand cas, ces derniers temps, de l'importance des études et de la nécessité que nos travailleurs aient des compétences et une scolarité élevées.

Tous les changements qui touchent les prêts aux étudiants dans le projet de loi C-76 auront pour effet de réduire le nombre d'étudiants qui seront en mesure de poursuivre leurs études après le secondaire.

Tracy Sletto, qui est vice-présidente des affaires extérieures de l'Université de la Saskatchewan, a mentionné un autre problème qui n'est pas directement lié à cette mesure législative, mais qui reste néanmoins un problème à régler. Elle souligne que le programme de prêts ne tient pas compte des différences de coût entre les domaines d'études.

Un étudiant de troisième année en médecine dentaire doit déboursier 9 660 \$ pour les droits de scolarité et l'achat d'instruments, tandis qu'un étudiant de troisième année en arts doit payer 2 200 \$. Ces deux étudiants ont droit au même montant de prêt en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Les étudiants veulent que les évaluations des frais de subsistance soient distinctes de celles du coût des études, tels que les droits de scolarité, les livres et les instruments. Si cela continue, et M^{me} Sletto le fait remarquer, finalement seuls les étudiants des familles riches auront les moyens de fréquenter les écoles les plus chères comme celles de médecine et de dentisterie.

Si les étudiants paient davantage, ils devraient pouvoir emprunter davantage. Les obstacles financiers signifient que certains ne peuvent pas faire d'études dans certaines écoles.

Les changements apportés dans ce projet de loi constituent un pas en arrière. Nous étions fiers au Canada de dire que tous ceux qui voulaient et pouvaient faire des

études postsecondaires auraient la possibilité de les faire. Ce projet de loi nous rapproche davantage de l'époque où seuls les enfants de parents riches et les rares boursiers pouvaient prétendre faire des études postsecondaires. Cette époque n'est pas si lointaine.

Le gouvernement, ce parti, devrait changer cette situation. Il devrait adopter une attitude plus progressiste pour essayer d'encourager davantage de gens à faire des études et il devrait peut-être changer son nom de Parti «progressiste» en «Parti régressif conservateur».

• (1240)

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, je pense qu'il est ridicule que nous ayons ce débat aujourd'hui. Il faisait déjà partie du débat sur le budget du ministre des Finances, il y a environ un an, dans lequel figurait toutes les dispositions de ce projet de loi. Ce n'est qu'une simple mise en oeuvre du budget et le projet de loi aurait simplement dû faire l'objet d'un vote à l'automne dernier. L'opposition, comme à son habitude, a retardé le projet de loi comme tant d'autres qui ont été présentés.

Laissez-moi vous dresser une liste des projets de loi pour lesquels l'opposition a forcé le gouvernement à invoquer la clôture. Il y a le projet de loi C-32, le Régime d'assistance publique du Canada, plafonnant la croissance des contributions du fédéral; le projet de loi C-60, sur les arrangements fiscaux, qui visait à rationaliser le fonctionnement du gouvernement; la Loi d'exécution du budget, de février 1991; la Loi concernant le compte de service et de réduction de la dette; le projet de loi C-56, la Loi sur le contrôle des dépenses; le projet de loi C-63, la Loi autorisant la dissolution de sociétés d'État; le projet de loi C-69, la Loi de 1990 sur la compression des dépenses publiques; le projet de loi C-93, la Loi budgétaire de 1992 qui est actuellement devant un comité. On a dû invoquer l'attribution de temps pour ce projet de loi, la semaine dernière.

En ce qui concerne la privatisation, il y a eu le projet de loi C-8, restructurant des sociétés d'État; le projet de loi C-13, sur la cession de Nordion et le projet de loi C-38, sur la cession de Télésat deux lois visant à se retirer des affaires et à apporter de l'argent dans les coffres. En ce qui concerne la limitation des salaires des fonctionnaires, il y a eu le projet de loi C-26, la Loi sur l'emploi dans la fonction publique; le projet de loi C-55, sur les pensions; et le projet de loi C-76, qui nous occupe aujourd'hui. Comme vous le savez, nous avons la clôture en troisième lecture.

Il a fallu imposer la clôture en deuxième lecture et encore à l'étape du rapport, et nous devons l'imposer de nouveau en troisième lecture. Cela est ridicule. Bien sûr, il y a aussi le projet de loi C-113 qui devra probablement subir le même sort. C'est clôture, après clôture, après clôture et l'opposition nous dit sans cesse qu'il faut